
Atelier local

Votre organisation / juridiction : Association ADIJ

Date de l'atelier : 2 décembre 2021

Nombre de participants à l'atelier : 5

Informations sur les participants¹ (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) :

Hommes et femmes journalistes, documentaristes, juristes, entrepreneurs legaltech, ex-avocats, communicants.

Restitution des échanges :

Thématique : Lisibilité, accessibilité de la justice et impact de la captation de procès suite au projet de Loi pour la confiance dans l'institution judiciaire	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
<p>La méconnaissance du fonctionnement de la justice et du droit</p> <p>- C'est un constat qui est fait lorsque les justiciables se retrouvent face aux tribunaux, ou aux portes des cabinets d'avocats. Il subsiste des craintes de délais, de coût, ou encore une méconnaissance de ses droits, ainsi que des a priori et une défiance qui perdurent.</p> <p>- La densité des textes et leur complexité demandent d'être en capacité d'en comprendre les mécanismes, et donc de faire appel des professionnels, ce qui accroît le manque d'accessibilité au droit et à la justice.</p>	<p>- Rien ne contribue mieux à l'accès et à la compréhension du droit que l'image. La captation des procès permettra au citoyen de découvrir la réalité des procès, d'appréhender la justice et son fonctionnement. Ces captations seront un très bon moyen d'informer, sans pour autant tomber dans le spectacle.</p> <p>- La justice est publique, et les citoyens ont accès à leur justice. La diffusion de captations de procès peut permettre de leur rappeler que cet accès est concret, et représenter un premier pas pour réaffirmer et faciliter cet accès.</p>
<p>La réalité de la justice : budget, conditions de travail, allongement des procédures...</p> <p>Actuellement le budget de la justice est encore faible, les conditions de travail des différents acteurs sont difficiles, et ces derniers sont en souffrance au quotidien. Des réalités dont les justiciables n'ont pas forcément conscience.</p>	<p>- Filmer des procès dans leur entièreté permettra de montrer clairement une partie du travail des magistrats, en conditions réelles. Cela sera un moyen d'illustrer la nature du travail des différents acteurs de la justice, autant que la charge qu'elle représente.</p> <p>- Plus encore qu'avec les moyens actuels, l'image permettra aussi de comprendre que la justice se vit, et faire prendre conscience de sa réalité humaine pour tous les acteurs concernés. Un procès regroupe également</p>

¹ Veillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

	des moments qui ne se passent qu'au cours des audiences, et qui composent aussi la réalité de la justice.
<p>La captation comme outil pédagogique majeur :</p> <p>Comment utiliser la captation des procès comme outil pédagogique à destination des justiciables ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le différé prévu dans la loi et les technologies disponibles permettent de garantir un traitement pédagogique du procès diffusé, et de ne pas laisser le spectateur seul face au procès : dans le découpage et le chapitrage par exemple. - Peut également être envisagé l'organisation de « réinterprétations de procès », des procès témoins, reprenant des affaires réelles et de façon anonymisée, avec une volonté didactique, présentant les rôles de chaque acteur, pour mieux accompagner le spectateur dans la compréhension du déroulé d'un procès.
<p>Oppositions de certains magistrats et avocats à la captation des procès</p> <p>Il subsiste une crainte de la caméra, et que sa présence n'influence le déroulé du procès ou l'attitude des personnes présentes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Même quand la caméra est visible, elle est très vite oubliée. Tous les acteurs - magistrat, avocat et prévenu - ont la nécessité d'être très présents et impliqués dans l'audience, ce qui dépasse très rapidement le poids que pourrait faire peser le fait d'être filmé. - Filmer est soumis à autorisation : en cas de véritable crainte que le déroulé d'un procès soit perturbé par sa captation, les différents acteurs ont aussi la possibilité de la refuser. Cela leur laisse la liberté d'appréhender cette possible influence. - Le choix de communiquer restent aux avocats, dans le respect du secret professionnel. Leurs enjeux déontologiques demeurent, y compris si le client est d'accord pour être filmé. Un positionnement des instances de la profession à ce sujet va sûrement être nécessaire.
<p>Traitement journalistique des images et déontologie</p> <p>Quelles sont les pratiques et la déontologie des journalistes juridiques et judiciaires sur le traitement des affaires en cours ?</p> <p>Comment s'assurer que le traitement des images respectera l'intégrité des procès ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Filmer les procès sera soumis aux autorisations des différents acteurs concernés, ce qui constitue un premier contrôle. - De ce fait, il existera la possibilité de demander aux journalistes récupérant ces images de signer une charte déontologique, afin de s'assurer d'un traitement éthique des images et le respect du déroulé du procès. Cette charte devra bien entendu être débattue avec les acteurs du secteur. - Peut également être envisagé la création

	<p>d'une carte de presse spéciale à accorder aux journalistes concernés.</p> <p>- Il est néanmoins important de sauvegarder et respecter la liberté du journaliste et la liberté d'informer.</p>
<p>Liberté d'information versus vie privée</p> <p>La captation de procès peut sembler aller à l'encontre de certains droits du justiciable, comme le respect de sa vie privée, ou le droit à l'oubli. Comment les faire cohabiter ?</p>	<p>- Les outils technologiques permettent aujourd'hui de respecter les exigences qui seront posés, notamment pour une diffusion sur le web. Les acteurs ont intégré le RGPD, le privacy by design, et disposent des outils nécessaires pour automatiquement respecter les limites posées : temps de diffusion, sécurité du canal de diffusion, anonymisation, etc.</p>
